

Département de la Drôme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	29
Votant	30

Date de convocation : 22/01/2024

Restructuration Syndicat /  
4 Postes

Délibération n°04-2024

Séance du 31 janvier 2024

Le trente et un janvier deux mille vingt quatre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la salle des Fêtes à Albon sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, David BOUVIER, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Thierry DESSERTENNE, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Ludovic LACROIX, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Alain NOIR, Philippe RIGNOL, Ludovic ROBERT, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER, et Daniel SIRERA

Excusés : Romain BOITEL, Anthony DOSSARD, Max FIGUET, Claude FOUREL, Romaric FOURS, Pierrick FRIZE, Hervé JACQUET, Alain LACROIX, Agnès MARGIER (pouvoir écrit à Stéphanie SEVENIER), Gilbert MOUNIER-VEHIER, Patrice REBOULLET, Lilian ROBIN, Cédric ROUSSELLET.

Le Président rappelle qu'un diagnostic organisationnel a été réalisé en février 2023 portant sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité.

Le Président rappelle que le manque de personnel et qu'une meilleure répartition des missions du personnel permettrait d'optimiser le travail effectué.

Le Président expose qu'il apparaît nécessaire de créer les emplois suivant :

- De maîtrise d'œuvre
- De chargé de communication / secrétaire
- D'alternance chargée de la préservation de la quantité
- De direction – responsable du pôle technique

À temps complet à raison de 35 heures par semaine. Leurs missions sont détaillées dans les annexes de cette délibération. Il est mentionné qu'il faudra les doter en matériel nécessaire à leur fonction

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président et en avoir délibéré :

- DECIDE de recruter une personne sur le poste d'ingénieur à temps complet en qualité de maître d'œuvre au cours de l'année 2024 et pour une durée minimale de 3 ans, renouvelable sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans,
- DECIDE de créer l'emploi à temps complet de chargé de communication / secrétaire au cours de l'année 2024 via un Volontariat Territoriale en Administration pour une durée de 18 mois,
- DECIDE de créer l'emploi à temps complet d'alternant(e) chargé(e) de la préservation de la quantité au cours de l'année 2024 pour une durée d'un an reconductible 2 fois,
- DECIDE de créer un poste de direction –responsable du pôle technique au cours du premier trimestre de l'année 2024 en CDI,
- APPROUVE le nouvel organigramme,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024,

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Président,  
David BOUVIER

